



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3406

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agro-écologie - Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions et convention avec les partenaires au titre de l'année 2019 - Demande de participation auprès du FEADER et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du pays d'Ozon (CCPO)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3406**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agro-écologie - Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions et convention avec les partenaires au titre de l'année 2019 - Demande de participation auprès du FEADER et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du pays d'Ozon (CCPO)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Le Contexte**

Le Conseil a approuvé, dans sa délibération du Conseil n° 2016-1111 du 21 mars 2016, le PAEC de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022 pour un montant total de 4,7 M € sur 7 ans. Compte tenu des spécificités du territoire, ce projet s'articule autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la restauration de la qualité de la ressource des captages d'eau potable de l'est lyonnais pour laquelle un programme d'actions particulièrement ambitieux a été défini.

Un des principaux outils du programme consiste en des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures sont constituées de compensations financières versées annuellement aux exploitations agricoles, en contrepartie d'un engagement de 5 ans dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Un programme annuel accompagne les agriculteurs par le biais de diagnostics individuels et d'un suivi annuel d'exploitation, d'actions de sensibilisation et de communication ainsi que d'animations collectives.

Un comité de pilotage est chargé de définir la stratégie annuelle de ce programme, en fonction des résultats de la campagne précédente. Il est composé de 26 partenaires dont 8 collectivités locales, du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'est lyonnais, des services de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de 9 structures représentant la profession agricole et de 5 associations de protection de la nature.

L'originalité de la démarche réside dans l'implication des opérateurs économiques agricoles, dans le but de pérenniser la dynamique à l'issue du projet : 2 coopératives (La Dauphinoise et Terre d'alliances) et 2 négociants (GAIC François Cholat et Bernard Productions végétales) y participent activement.

La Métropole de Lyon est "bénéficiaire chef de file", à savoir qu'elle rembourse les frais réels engagés par les partenaires sur cette opération pour laquelle elle perçoit des subventions du FEADER, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des collectivités.

**II - Bilan de la convention de partenariat 2018**

Les principales actions mises en œuvre au cours de la 3<sup>ème</sup> année du programme ont été :

- la poursuite du dispositif d'animation (coordination des diagnostics par le centre de développement de l'agroécologie (CDA), réunions de présentation des MAEC, élaboration de plans d'action individuels, etc.),

- la souscription de 7 contrats supplémentaires en 2018, s'ajoutant aux 66 de 2017. Ainsi ce sont 2 445 ha qui font l'objet d'engagements visant à améliorer la qualité de l'eau potable, à lutter contre l'érosion et à préserver la biodiversité,

- l'accompagnement individuel sur le terrain des nouveaux contractants, mais aussi du suivi individuel par téléphone auquel l'ensemble des animateurs a consacré plus de 300 heures, qu'il s'agisse des opérateurs économiques, du Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Rhône Alpes, de la Chambre d'agriculture ou du CDA, assistant à maîtrise d'ouvrage sur la ZIP eau,

- le suivi des plans de gestion pastorale dans le triple objectif de maintenir les parcelles ouvertes, de préserver la biodiversité et de répondre aux besoins alimentaires des troupeaux a concerné 6 agriculteurs ; le suivi des plans de gestion des haies dans le double objectif de maintien des haies en bon état et de préservation de la biodiversité a concerné 16 agriculteurs et 16,6 km de haies, et l'accompagnement de 8 agriculteurs dans l'élaboration de leur stratégie de protection des cultures au travers de la réalisation de bilans phyto.

Les animations collectives initiées en 2017 ont été reconduites en 2018, avec une très bonne participation de la profession agricole, gage d'adéquation entre les thématiques retenues et préoccupations des exploitations. Ainsi, ont été organisées aussi bien sur la dynamique "eau potable" que "biodiversité", les journées "après le glyphosate", "filiale grandes cultures bio", "azote et cultures", "entretien des haies", et "les auxiliaires, alliés des cultures et de la biodiversité", en grande culture et en maraîchage.

Un groupe d'échanges entre agriculteurs a été mis en place. 7 agriculteurs se sont impliqués et différents sujets tels que les outils d'aide à la décision, l'agriculture de précision, les pratiques alternatives ou les débouchés ont été abordés.

D'autres actions complémentaires ont également été mises en place sur le territoire :

- avec la Fédération des chasseurs, les Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) ont été transformées en CIPAN agriculture biologique (CIPAN améliorées pour la biodiversité). 164 ha ont été couverts entre 2017 et 2018,

- 31 interventions sur les auxiliaires de culture dans 20 classes, soit 500 élèves de 4 établissements (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Cibeins et de Lyon-Dardilly, Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) de Saint Genis Laval et Lycée horticole du Pressin).

Des premières actions d'évaluation ont été menées, notamment pour la MAEC "implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique" qui représente une part importante du budget consacré aux engagements 2017. Ainsi, la ligue de protection des oiseaux (LPO) a établi un inventaire de l'avifaune nicheuse sur 3 secteurs géographiques, soit 10 exploitations et 26 parcelles avec 13 points d'échantillonnage. Le constat est fait d'un faible nombre d'espèces agricoles et une situation de départ, très dégradée, renforçant l'influence des éléments structurants (haies, bosquets etc.).

Les suivis d'auxiliaires de culture ont été poursuivis, selon 3 protocoles de ramassage différents 3 fois par an. Les données de 2016 et 2017, très nombreuses, sont encore en cours d'analyse.

Des actions de communication ont eu lieu au cours de l'année 2018, principalement via le site internet agri-lyonnaise.top (publication d'articles en ligne, journal électronique, lettres d'information, etc.), mais également au travers de journaux agricoles.

Les kits de communication sur les auxiliaires de culture, aidant les exploitants à mieux les identifier, ont été remis aux agriculteurs lors de l'assemblée générale du Groupe d'Étude et de Développement Agricole (GEDA) de l'Ozon, le 8 mars 2018, à l'issue d'un temps de conférence sur ces insectes.

### **III - Programme et convention de partenariat 2019**

Au cours de sa réunion du 17 décembre 2018, le comité de pilotage a défini pour 2019 une stratégie basée sur la poursuite de l'animation collective spécifique à l'eau potable et à la biodiversité. Il a ainsi principalement retenu pour le programme d'actions annuel 2019 :

- poursuivre l'accompagnement individuel. Il faut être en situation de pouvoir répondre à toutes les interrogations, tant administratives que techniques, aux agriculteurs qui se sont engagés. Ce soutien est d'autant plus important que l'indemnisation a connu beaucoup de retard,
- poursuivre les actions collectives afin de maintenir la dynamique et l'entraînement des agriculteurs et de convaincre par la démonstration,
- poursuivre les actions complémentaires qui inscrivent le PAEC dans un contexte plus global d'actions du territoire,
- développer la communication, notamment en direction du grand public, pour faire connaître les actions entreprises par les agriculteurs,

- développer des filières, notamment en légumineuses, qui permettent d'allonger les rotations et d'avoir des apports naturels en azote.

Concernant l'accompagnement individuel, comme en 2018, il comprendra des suivis individuels téléphoniques, des suivis de la conversion bio des agriculteurs, des bilans phyto pour 15 exploitants et le suivi de la gestion pastorale pour 6 exploitations.

Concernant les actions collectives, 4 journées techniques seront organisées à l'automne 2019 sur "sol", "gestion des ligneux par les troupeaux", "haies", "gestion des mares". Deux réunions techniques "bout de champ" seront également organisées pour aborder les questions de "diagnostic du sol" et des "pucerons dans les vergers".

La dynamique de groupe d'échange sera poursuivie et développée sur les thèmes de l'agriculture de précision, d'une part, et de l'agriculture biologique, d'autre part. Ces 2 groupes seront formés d'une dizaine d'agriculteurs chacun.

Concernant les actions complémentaires, l'opération d'implantation des cultures intermédiaires améliorées pour la biodiversité (CIPANAB) sera reconduite grâce à un partenariat direct entre la Métropole et la Fédération des chasseurs.

L'action d'évaluation et de suivi des couverts faunistiques est maintenue afin d'obtenir des résultats dans le temps, avec la mise en place d'un indicateur de suivis spécifiques.

Enfin, l'action de passage des engins agricoles sur le banc moteurs sera renouvelée cette année, pour 14 tracteurs.

La communication au travers du site électronique créé en 2016 sera poursuivie. Une communication auprès du grand public sera menée. Elle comprendra la pose de panneaux de présentation des actions engagées au bord des parcelles. Ces panneaux illustreront les différentes actions (préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, etc.). Des panneaux de présentation des exploitations engagées dans le PAEC et sur lesquelles des journées collectives sont organisées ou qui participent à des journées portes ouvertes seront réalisés afin de montrer l'engagement des agriculteurs et la démarche aux visiteurs.

Enfin, le développement de nouvelles filières sera focalisé pour ce démarrage sur une filière utile pour l'alimentation humaine : la lentille. Les premières actions de test et d'apprentissage de la culture concerneront 5 à 7 agriculteurs pour 5 à 7 ha plantés. Un cahier des charges de filière qualité sera testé afin de permettre à ces producteurs de pouvoir répondre à des appels d'offres ou à des marchés publics.

Ce programme d'animations représente un budget prévisionnel de 201 431 € pour l'année 2019, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Participation en 2019 (en €)	Participation en 2018 pour mémoire (en €)
FEADER	100 716	102 425
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	52 891	70 041
Métropole de Lyon	42 824	27 384
Communauté de communes de l'est Lyonnais	2 500	2 500
Communauté de communes du Pays de l'Ozon	2 500	2 500
<b>Total</b>	<b>201 431</b>	<b>204 850</b>

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention partenariale 2019 précisant :

- le programme d'animations 2019 qui détaille, par partenaire, le calendrier de réalisation des différentes actions avec le budget associé,
- les modalités selon lesquelles la Métropole rembourse les partenaires à hauteur de leur contribution au programme 2019 et perçoit les subventions de l'Europe, de l'Agence de l'eau et des collectivités (CCPO, CCEL) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le programme d'animations 2019 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022, dont le coût total est estimé à 201 431 €, avec une participation de la Métropole à hauteur de 42 824 € et des autres partenaires financiers à hauteur de 158 607 €, répartis comme suit :

- 100 716 € pour l'Europe (FEADER),
- 52 891 € pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- 2 500 € pour la CCEL,
- 2 500 € pour la CCPO,

b) - le versement d'une partie de ces subventions en fonction des frais réels engagés par les partenaires, à hauteur de 158 217 € répartis comme suit :

- 3 680 € pour l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB),
- 73 287 € pour Arthropologia,
- 17 571 € pour la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 7 154 € pour le CEN Rhône-Alpes,
- 1 175 € pour Bernard productions végétales,
- 1 719 € pour La Maison François Cholat,
- 41 387 € pour la Coopérative La Dauphinoise,
- 3 857 € pour la LPO,
- 8 387 € pour le Syndicat mixte des plaines Monts d'Or,

dans le cadre du programme d'animations 2019 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022,

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, l'association ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole, la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole, la Maison François Cholat, la Coopérative La Dauphinoise, la LPO, le Syndicat mixte des Monts d'Or et la Coopérative Terre d'alliances, au titre de l'année 2019.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du fonds européen agricole pour le développement rural (FEDER), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la CCEL et la CCPO des subventions de fonctionnement d'un montant total de 158 607 € au titre du programme d'animations 2019 du PAEC 2016-2022,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées pour 42 000 € sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° 1P27O5094A et 159 431 € sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A.

**5° - Les recettes** correspondantes, soit 158 607 € seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**